

2026/29/06/22

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 29 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six à dix-neuf heures trente, le vingt-neuf juin, le Conseil Municipal de la Commune de GOURIN, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Madame Bérangère FRITZ, maire.

Etaient présent(e)s : FRITZ Bérangère, BOUËDEC Jean-Michel, ULLIAC Morgane, PÉRON Matthieu, PICARDA Styren, BERNY Benoît **à partir de 19h52**, LE GAL Annie, LIEFFRIG Eric, PRADO Elodie, MÉLIARENNE Hervé, DUFLEIT Gaëlle, LE BAIL Erwann, LE HORS Clément, VERGNAULT Marie, HÉRY Charlène, DRÉVILLON Hervé, GOACOLOU Gilbert, ANDRÉ Christiane, LE GUILLOU Jean-Philippe, QUESSEVEUR Pierre-Marie, VIANET Edith, VATAN Eric, FRANCHON Patrick.

Absent(e)s : MICHEL Ellen, LE BRIS Philippe, MALIGE Sabrina, MARTIN Annie.

Procuratior(n)s : MICHEL Ellen à HÉRY Charlène, LE BRIS Philippe à PÉRON Matthieu, MALIGE Sabrina à ULLIAC Morgane, MARTIN Annie à VIANET Edith.

Au moyen d'un vote à main levée et à l'UNANIMITÉ, MÉLIARENNE Hervé a été élu secrétaire de séance.

Date de convocation : 22/06/2026
Convocation affichée le : 23/06/2026

Nombre de Conseillers :

En exercice : 27
Présents : 23
Votant (s) : 27

Reçu en Préfecture de VANNES le 08/07/2026

Publié ou notifié le 09/07/2026

Certifié exécutoire le 09/07/2026

A GOURIN, Pour la Maire, 09/07/2026

La Maire adjoint,

Bérangère FRITZ.



22- INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT - PROJET D'EXPLOITATION D'UN ÉLEVAGE AVICOLE AU LIEU-DIT 1, KERGUELLEC À LANGONNET - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Madame la Maire informe l'Assemblée que Monsieur Mathieu JAUEN a déposé une demande d'enregistrement présentée au titre des installations classées pour la protection de l'environnement en vue d'exploiter un élevage avicole comportant 39 168 emplacements situé au lieu-dit « 1, Kerguellec » à Langonnet.

Cette démarche fait l'objet d'une consultation à la mairie de Langonnet du jeudi 4 juin 2026 au jeudi 2 juillet 2026 soit pendant une durée de 4 semaines.

Des parcelles de la commune de Gourin étant situées dans le plan d'épandage, le conseil municipal doit se prononcer sur l'avis à émettre concernant cette demande d'autorisation environnementale.



Département du MORBIHAN

Copies de l'arrêté préfectoral du 6 mai 2026 portant ouverture d'une consultation du public, de l'avis de consultation, ainsi que le dossier d'enregistrement ont été transmis à chaque membre de l'assemblée.

Le restant du dossier de consultation étant trop volumineux, était accessible via un lien communiqué aux membres de l'assemblée.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir délibéré, au moyen d'un vote à main levée et à l'UNANIMITÉ,

DÉCIDE qu'il n'y a pas d'avis à émettre.

Fait à Gourin, le 29 juin 2026

Pour extrait conforme au registre,

Le secrétaire de séance,
MÉLARENNE Hervé.



La Maire,
Romain FRITZ.
Pour le Maire
L'adjoint,
Jean-Michel BOUËDEC